

21. L'emploi dans les administrations et les entreprises publiques

La proportion de la population active employée par les administrations publiques fournit une indication sur la manière dont les services publics sont fournis dans un pays (principalement par les employés publics ou, également, par les organisations privées et à but non lucratif). Ce facteur est important pour déterminer le coût de la fourniture des services. Dans les pays où l'administration publique emploie une part importante de la population active, l'emploi public peut également exercer un effet d'éviction sur l'emploi privé.

Il existe, selon les pays de l'OCDE, de grandes différences quant à l'importance de l'emploi public. Par exemple, en 2008, les administrations publiques au Danemark et en Norvège employaient près de 30 % de la population active contre seulement 5,7 % en Corée. Toutefois, les données sur l'emploi doivent être interprétées avec prudence, de même que celles sur les coûts de production (indicateur 8) et l'externalisation (indicateur 48), car, prises isolément, elles ne constituent pas un indicateur fiable de la taille de l'administration publique.

Dans la zone OCDE, la proportion de la population active employée par les administrations publiques est restée stable entre 2000 et 2008, à 15 %. Les données disponibles ne reflètent cependant pas encore les effets potentiels de la crise financière et économique et/ou des mesures d'austérité budgétaire sur le niveau de l'emploi public.

Dans la plupart des pays de l'OCDE, l'emploi dans les entreprises publiques ne représente qu'une part relativement faible de la population active. Toutefois, dans certains pays, les entreprises publiques emploient plus de personnel que l'administration publique. À l'avenir, cela pourrait changer car les gouvernements envisagent de privatiser certaines entreprises pour réduire les hauts niveaux d'endettement dus aux crises financières et économiques.

Lectures complémentaires

OCDE (2009), *L'emploi public : Un état des lieux*, Éditions OCDE, Paris.

Pilichowski, E. et E. Turkisch (2008), « L'emploi dans le secteur des administrations publiques sous l'angle des coûts de production des biens et des services dans le domaine public », *Document de travail de l'OCDE sur la gouvernance publique*, n° 8, Éditions OCDE, Paris.

Méthodologie et définitions

Les données se rapportent à 2000 et 2008 et ont été recueillies par l'Organisation internationale du travail (OIT). Elles sont fondées sur les définitions du Système de comptabilité nationale (SCN) et recouvrent l'emploi dans les administrations publiques et les entreprises publiques. Le secteur des administrations publiques englobe tous les niveaux d'administration et comprend les ministères, agences, départements et institutions à but non lucratif qui sont contrôlées et principalement financées par les pouvoirs publics. Les entreprises publiques sont des entités juridiques qui appartiennent ou sont principalement contrôlées par l'État et produisent des biens et services vendus sur le marché. À titre d'exemple, on mentionnera les postes, les chemins de fer et les opérations minières. Les entreprises publiques comprennent également des quasi-entreprises.

Les données indiquent le nombre d'employés sauf pour l'Australie, l'Italie, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, la Pologne et la République tchèque, pour lesquels les données représentent les équivalents temps plein (ETP). En Nouvelle-Zélande, les ETP sont inclus pour l'éducation, les services de santé et les services communautaires, et les services à la personne et les autres services. En conséquence, les chiffres de l'emploi sont, en comparaison, sous-évalués pour ces six pays. La population active comprend toutes les personnes remplissant les conditions requises pour être classées parmi la population occupant un emploi ou au chômage.

Notes

Données non disponibles pour l'Islande. Les données de l'emploi pour le Japon ne sont pas classées selon les définitions du SCN et sont remplacées par des chiffres sur l'emploi direct, fournies par les administrations centrales ou infranationales. Les données pour l'Australie, le Chili et les États-Unis se rapportent au secteur public (administrations et entreprises publiques). Les données pour la Finlande, Israël, le Mexique, la Pologne et la Suède datent de 2007 et non de 2008. Les données pour la France, le Japon et la Nouvelle-Zélande datent de 2006 et non de 2008. Les données pour la Fédération de Russie datent de 2005 et non de 2008. Les données pour le Brésil datent de 2003 et non de 2008. Les données pour l'Irlande, le Japon, le Luxembourg, la Slovaquie et la Suisse datent de 2001 et non de 2000. Les données pour 2000 ne sont pas disponibles pour le Brésil, la Corée et la Fédération de Russie, et la Corée n'est pas incluse dans la moyenne de l'OCDE.

21.1 : Les données pour le Portugal datent de 2006 et non de 2008. Les données pour l'Afrique du Sud datent de 2003 et non de 2008. Données non disponibles pour l'Afrique du Sud en 2000.

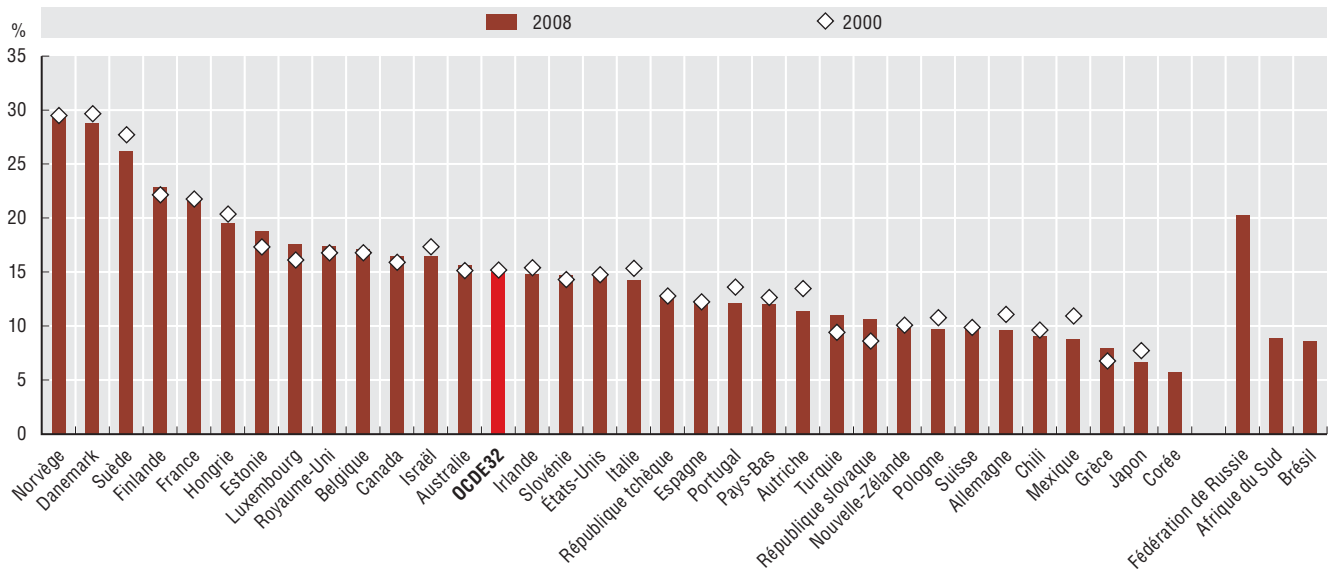
21.2 : Les données relatives aux entreprises publiques pour l'Autriche, la Belgique, la Corée, le Portugal, la Suède et l'Afrique du Sud ne sont pas disponibles. Les données pour la République tchèque et la Norvège datent de 2007 et non de 2008. Les données pour les Pays-Bas datent de 2005 et non de 2008. Les données relatives aux entreprises publiques au Japon se rapportent à l'emploi dans les institutions et les agences administratives dotées de la personnalité morale.

Information sur les données concernant Israël : <http://dx.doi.org/10.1787/888932315602>.

V. L'EMPLOI DANS LES ADMINISTRATIONS ET LES ENTREPRISES PUBLIQUES

21. L'emploi dans les administrations et les entreprises publiques

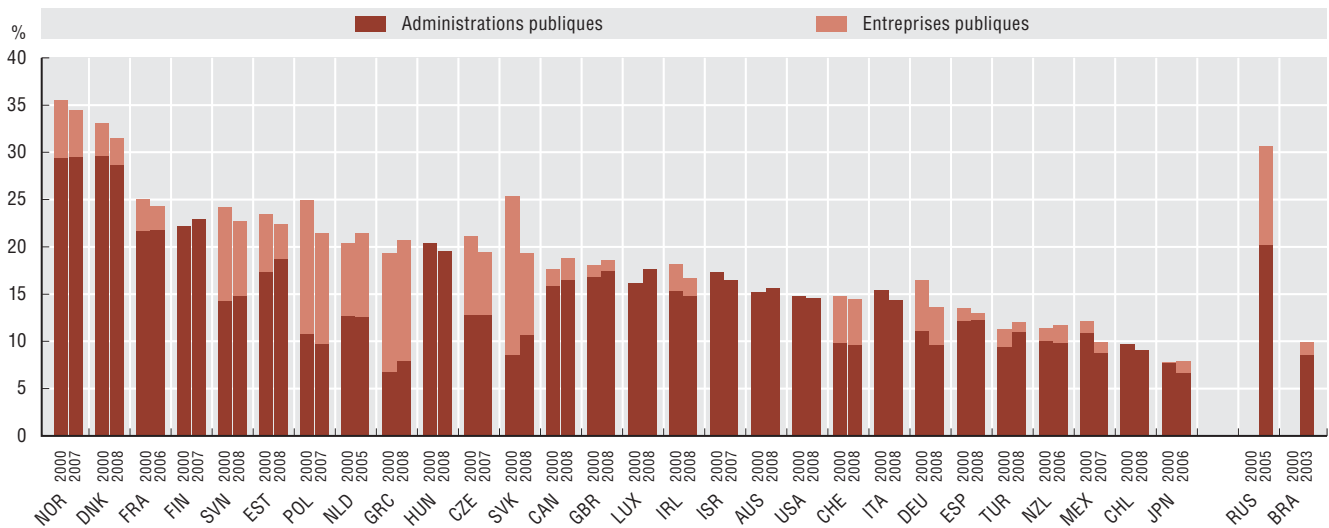
21.1 Emploi dans les administrations publiques, en pourcentage de la population active (2000 et 2008)



Source : Bureau international du travail (BIT), Base de données LABORSTA ; les données pour la Turquie proviennent du ministère des Finances et de l'Institut turc des statistiques ; Les données sur l'emploi au Japon proviennent du recensement des entreprises ; les données pour la Corée ont été fournies par des agents de l'administration publique.

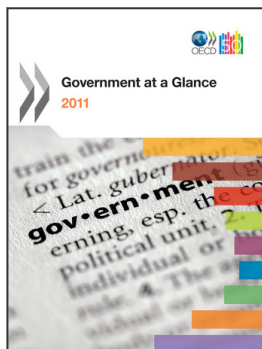
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932573736>

21.2 Emploi dans les administrations et les entreprises publiques, en pourcentage de la population active (2000 et 2008)



Source : Bureau international du travail (BIT), Base de données LABORSTA ; les données pour la Turquie proviennent du ministère des Finances et de l'Institut turc des statistiques ; les données sur l'emploi au Japon proviennent du recensement des entreprises.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932573755>



Extrait de :
Government at a Glance 2011

Accéder à cette publication :
https://doi.org/10.1787/gov_glance-2011-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2013), « L'emploi dans les administrations et les entreprises publiques », dans *Government at a Glance 2011*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/gov_glance-2011-27-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.